

Conseil d'école du 28 Mars 2019 :Membres présents :

Mme CHABOT (adjointe), Mr EPOULET (Maire)

Mesdames RENAULT, TIMORES, TEXIER, et Messieurs MOUCHARD, POTREAU (représentant des parents d'élèves)

Madame BOURLON, Mr SOURISSEAU (DDSEN)

Mesdames BIRABENT, GUERMEUR, MATHE-SAGOT, PIFFETEAU (enseignantes), Monsieur GUILLEMAIN (enseignant et directeur)

Secrétaire de séances : la mairie

## 1. Point sur effectifs de l'année et prévision pour la rentrée 2019/2020

- Effectifs actuels :

PS/MS Mme PIFFETEAU	GS/CP Mme BIREBENT	CP/CE1 Mr GUILLEMAIN	CE1/CE2 Mme GUERMEUR	CM1/CM2 Mme MATHE-SAGOT
10 PS + 16 MS	17 GS + 7 CP	12CP + 11 CE1	5 CE1 + 21 CE2	12 CM1 + 12CM2
26	24	23	26	24

Soit un total de 123 élèves pour 94 familles

Le solde des mouvements entrée/sortie est positif. L'effectif en hausse de + 4 par rapport à l'année précédente.

- Prévision effectifs 2019-2020

12 PS	10 MS	16 GS	17 CP	17 CE1	16 CE2
21 CM1	11 CM2	Soit un total de 120			

## 2. Point sur les projets de l'école pour l'année 2018/2019 et 2019/2020

- 2018/2019

## I. Gymnase de St Maxire (le vendredi matin de 9h30 à 11h30)

- 6 séances pour les CM1 et CM2
- 6 séances pour les PS-MS et GS-CP

## II. Piscine

53 élèves de CP-CE1-CE2 sont allés se familiariser au milieu aquatique.

L'équipe enseignante tient à remercier les parents et grands parents qui ont accompagné lors de ces sorties.

## III. Le prix des incorruptibles pour toutes les classes de la PS au CM2

## IV. Lectures partagées : classes en binômes (les CE1 et CE2 lisent aux GS-CP, les CM1-CM2 lisent aux CP-CE1, les CP-CE1 lisent aux maternelles).

## V. Silence on lit

Un moment calme où chacun prend un livre pour lire dans le calme (enfants et adultes)

## VI. Echange de service école-collège : Création d'une chanson pour mémoriser l'histoire (paléolithique) Sur une chanson de ORELSAN

## VII. Projet clown

Il est élaboré entre la CAN, la municipalité et la coop de l'école en partenariat avec l'association Matapeste dans le cadre du Très Grand Conseil Mondial des Clowns sous la forme d'ateliers.

- Atelier de création plastique pour les classes de PS-MS et CP-CE1 du 26 mars à début juin, avec l'intervention de Cathy Duval les mardi et vendredi. Le mardi pour la classe de GS-CP (20h/classes). Cela consiste dans la transformation de meubles de récupérations pour le bar restaurant du TGCMC.
- Atelier d'expression théâtrale pour les CE1-CE2 et CM1-CM2 (20h par groupe) de fin avril jusqu'aux vacances.

Le coût global du projet (4115€) est pris en charge par la municipalité. Le reste à charge de 500€ est assumé par la coopérative de l'école

Le projet intègre les ateliers, la conférence, la présentation des réalisations lors du TGCMC du 14 au 16 juin ainsi qu'un spectacle pour la fête de l'Ecole de 30 minutes.

### • 2019/2020

Un projet classe de mer à Bretignolles (Vendée) est programmé la dernière semaine de septembre pour une durée de 4 jours / 3nuits.

Il concernera les 4 classes de la GS au CM2 soit un total de 100 élèves.

Le coût total d'environ 20.000€, soit un coût moyen de 200€/ élève.

Après déduction des subventions de la Mairie et de l'APE, le reste à charge par enfant sera de 70€.

Un règlement en plusieurs fois sera possible.

Le séjour nécessitera la présence d'accompagnateurs (8 adultes en plus des 5 enseignants). En outre, M. Guillemain sollicite la municipalité pour autoriser l'accompagnement du groupe par Christelle et Laetitia. M. le Maire donne un accord de principe qui nécessitera d'être confirmé après échange avec les agents.

M. le Maire suggère la mutualisation des aides diverses (Allocations familiales, Comité d'Entreprise ou équivalent,...) dont certaines familles pourraient bénéficier.

Une réunion d'information aura lieu dans la cantine de l'école le vendredi 3 Mai 2019.

### 3. Questions diverses :

- Serait-il possible d'installer une lumière éclairant le parking de l'école et notamment le petit chemin piéton long de celui-ci ?

Mr le maire propose un projecteur avec détection de présence sur le chemin piétonnier.

- Pour quelles raisons avoir reculé les blocs de béton délimitant le chemin piéton et le parking ? Peut-être que certaines personnes avançaient trop leur voiture mais désormais on ne se croise plus à 2 voitures et nous sommes obligé de faire plusieurs manœuvres pour sortir (gros risque d'endommager les voitures).

Les blocs de béton ont été reculés pour laisser un plus grand passage sur le chemin piétonnier. Mr le maire propose de mettre des rondins de bois fixer dans le sol. L'objectif est d'assurer la sécurité des utilisateurs du sentier piétonnier.

- Les gros cailloux blancs représentent un risque dans la mesure où il arrive que certains élèves s'en servent de projectiles pour jouer. Serait-il possible de les sceller pour éviter de nouveaux accidents ?

Tout interdire n'est pas la solution, très peu d'accident sont constatés par rapport à ces cailloux. Les enfants les utilisent beaucoup. C'est une activité très créative.

Il est rappelé que d'autres jouets peuvent être aussi dangereux : exemple jet de voiture en fer...

- Les enfants de la garderie prennent le goûter dans la cantine, serait-il possible de leur mettre leur blouson quand ils vont et viennent ?

Les enfants concernés sortent de la cour de récréation et passent à la garderie déposer leurs sacs. Aucune consigne n'est donnée aux agents pour que les enfants retirent leurs manteaux. Pour autant, la distance entre la garderie et la cantine est très courte.

Un rappel sera fait aux agents afin que les enfants gardent leurs manteaux.

- Nous avons déjà eu des échanges lors de conseils d'école précédents au sujet d'un aménagement du parking. Celui-ci n'était pas envisagé par la mairie. Serait-il possible d'étudier à nouveau cette demande en restreignant cette étude à la zone piétonnière qui est difficilement praticable en période de pluie ? (Glissant et sale)

Cette question se rapproche des deux premières questions. Mr le maire indique qu'une réflexion va être menée sur la réfection du chemin piétonnier.

- Le personnel de Mairie est-il formé au 1<sup>er</sup> secours ? Le personnel de Mairie est-il informé des enfants bénéficiant d'un PAI ? Si oui est-il informé du protocole à suivre ?

Tous les agents travaillant dans l'enceinte de l'école sont formés aux premiers secours et à la protection incendie

Tous les agents en lien direct avec les enfants sous PAI, sont informés du protocole à suivre. A cet effet, un dossier récapitulatif des PAI est à disposition des agents.

- Y a-t-il des améliorations sur les retards

S'agissant des arrivées tardives des parents et des enfants le matin (pour rappel le début des cours est à 9h00), il est constaté une amélioration. Toutefois, il reste cependant quelques parents « coutumiers du fait » qui ne respectent pas les règles et perturbent ainsi l'activité scolaire.

Il est convenu que la grille sera désormais fermée à 9h05.

- Serait-il possible que la mairie mette un service minimum pour les mouvements de grève à venir

Un débat s'engage autour du droit de grève. Les motivations des uns et des autres pour la préservation du service public et en l'espèce celui de l'enseignement. Mais aussi la gêne qu'elle occasionne aux parents lorsque le personnel périscolaire est aussi en grève.

M. le maire rappelle son respect du droit de grève inscrit dans la constitution. Faut-il blâmer ceux qui font grève ou ceux qui ne répondent pas aux revendications ?

En l'espèce, l'obligation d'organiser l'accueil des enfants ne s'impose que pour le temps scolaire, donc hors du temps périscolaire. Pour ce faire, il faut pouvoir recruter des agents capables d'assurer l'animation des enfants pendant 5h15 et ce dans un délai très court. Lors du dernier mouvement, cela n'a pas été possible.